



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DÉGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoints -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-060 Subvention exceptionnelle aux Touristes de Suresnes pour le Championnat de France Féminin de Gymnastique

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la Délibération 2023-004 portant attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2023,

Considérant que la Ville poursuit ses engagements auprès des associations sportives suresnoises et qu'à ce titre, elle souhaite accorder une subvention exceptionnelle aux Touristes de Suresnes dans le cadre de leur participation au Championnat de France Féminin de Gymnastique, avec une aide de 2 000 €,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 41
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 1
Mme Valérie BARBOILLE
Nombre de pouvoirs : 7
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article unique.- de verser une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2023 aux Touristes de Suresnes pour leur participation au Championnat de France Féminin de Gymnastique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 29 juin 2023
et publié/affiché le 30 juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes